Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213500515-20261120-2026112CM-DE

Ville de CESSON SÉVIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2026
REGISTRE DES DELIBERATIONS - EXTRAIT N° 2026 - 112

Nombre de Conseillers :
En exercice : 33
Présents : 25
Votants : 33

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit novembre, le Conseil Municipal s'est réuni à 19 h 00, Salle du Conseil Municipal à l'Espace Citoyen, sous la présidence de M. Jean-Pierre SAVIGNAC, Maire, après avoir été légalement convoqué

Date de convocation : 10 novembre 2026 **Date d'affichage : 10 novembre 2026**

Conseillers Municipaux présents : M. le Maire, M. BAGOURD, Mme BLONDEL, M. BORELY, Mme BOUVIER, M. CARTA, M. CHEREAU, M. COUGARD, M. DECOURCELLE, Mme EL DIB, M. GABORIEAU, Mme GOBAILLE, M. GODEFROY, M. GREBOVAL, M. GUILLOUX, M. JERABEK, M. JONNET, M. LAURENT, Mme LEGAULT, Mme LE GLEAU DECKMYN, M. OUAHBA CATHERINE, M. PARISOT, Mme PETITCOLLOT, Mme POIRIER, Mme WYART.

Conseillers Municipaux absents : Mme ALCEDO CASTRO (pouvoir à M. SAVIGNAC), Mme CORLAY (pouvoir à Mme El DIB), Mme DELPAL (pouvoir à Mme WYART), Mme FERET (pouvoir à Mme LEGAULT), M. GOURSOLAS (pouvoir à M. BAGOURD), Mme THOMAS (pouvoir à M. COUGARD), Mme TOURNAT COUREAU (pouvoir à M. DECOURCELLE), Mme VINCENT (pouvoir à Mme GOBAILLE).

Secrétaire de séance : Mme LEGAULT

MODIFICATION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ATTRIBUEE AU CCAS DE LA VILLE DE CESSON SEVIGNE

Entendu l'exposé de l'adjoint chargé des finances, du budget et des transports
Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission finances et budget ;
Considérant l'attribution du Complément de Traitement Indiciaire (ou prime Ségur), à compter du mois de juin 2026, aux deux travailleurs sociaux affectés au Centre Communal d'Action Sociale ;
Considérant qu'il apparait nécessaire de modifier la subvention de fonctionnement attribuée au CCAS de Cesson-Sévigné à hauteur de + 22 000 euros, portant la subvention d'équilibre du CCAS à 208 000 euros pour 2026 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE

AUGMENTE la subvention de fonctionnement attribuée au CCAS de la Ville de Cesson-Sévigné pour un montant de 22 000 euros.
AUTORISE M. Le Maire à verser une subvention de fonctionnement complémentaire au budget du CCAS de la Ville pour un montant de 22 000 euros.

Publié et affiché le 20 novembre 2026